



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Ministère
Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-
Roussillon

ARRÊTÉ

portant inscription
sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du
théâtre municipal "Molière" à SETE (Hérault)

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFET DE L'HERAULT

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

03 10 43

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les Monuments Historiques;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté n° 99-0965 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites entendue en sa séance du 19 JUIN 2003;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le théâtre municipal "Molière" à SETE (Hérault) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de ses qualités architecturales, de son décor sculpté et peint et de la bonne conservation de l'ensemble de ses dispositions d'origine.

CONSIDERANT la nécessité de donner une mesure de protection préalable au classement parmi les monuments historiques pendant la durée d'instruction de la procédure engagée sur proposition de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon ;

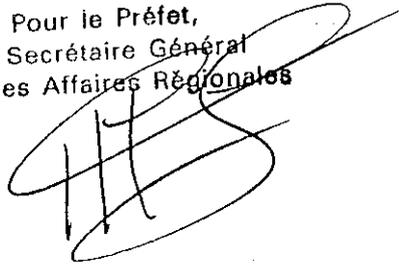
ARRÊTE

- ARTICLE 1° :** Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments historiques, en totalité, le théâtre municipal "Molière" situé av. Victor Hugo à SETE (Hérault), figurant au cadastre, section AI, parcelle n° 170 d'une contenance de 19 ares 15 centiares et appartenant à la commune, identifiée sous le n° SIREN 213403017 ; Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit, et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.
- ARTICLE 3 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Montpellier, le

26 SEP. 2003

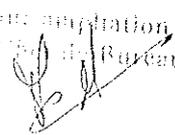
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Christian MASSINON



Pour ampliation
au Bureau


Murielle COTTANCIN

